



**17^e Journée mondiale du livre et du droit d'auteur
23 avril 2012
« Le goût de lire vient en lisant! »**



Inscription des activités et demande de financement

La Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (JMLDA), sera célébrée le lundi 23 avril 2012. Le comité organisateur privilégiera donc les activités se tenant à cette date. Toutefois, si vous êtes dans l'impossibilité de tenir votre activité le lundi, communiquez avec Véronique Beauchamp à info@jmlda.qc.ca.

La thématique

La 17^e Journée mondiale du livre et du droit d'auteur veut raviver le goût de lire chez ceux qui l'ont perdu ou qui ne l'ont pas encore découvert, en leur donnant les outils nécessaires. Nous tenterons donc d'atteindre deux grands publics, les grands lecteurs qui partageront leur passion et fourniront des suggestions de lecture et les lecteurs en devenir. Le slogan de cette année : *Le goût de lire vient en lisant!*

Organismes admissibles (liste non exhaustive)

- Bibliothèques
- Librairies
- Maisons d'édition
- Auteurs
- Établissements scolaires et services de garde
- Organismes à but non lucratif (OBNL)
- Associations de professionnels
- Centres de loisirs et centres culturels
- Maisons de jeunes
- CPE et garderies

Activités admissibles

- Les activités organisées doivent se tenir le lundi 23 avril.
- Les activités doivent mettre le livre et/ou le droit d'auteur à l'honneur.
- Les activités doivent être gratuites pour les participants.
- Les activités ne doivent pas s'inscrire dans le cadre d'un autre événement que la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

Quelques exemples d'activités :

- rencontres littéraires
- lectures publiques
- débats ou conférences
- ateliers
- activités d'animation autour de la lecture
- spectacles ou performances littéraires
- activités sur Internet

Consultez le guide « Suggestions d'activités », dans le site www.jmlda.qc.ca dans la section « Inscription des activités.»

Activités non admissibles

- Les séances de signature
- Les lancements de livre

Dépenses admissibles

- Cachet d'auteur : 200 \$ ou 150 \$ / personne pour deux auteurs et plus au cours d'une même activité.
- Cachet d'animateur : 200 \$ ou 150 \$ / personne pour deux intervenants et plus au cours d'une même activité.
- Cachet d'artistes : conteurs, musiciens, comédiens, illustrateurs, danseurs, etc., selon l'évaluation du projet par le comité de sélection.
- Droits d'auteur.
- Frais de déplacement : 0,35 \$ / km ou titre de transport. La JMLDA défraiera des frais de déplacement jusqu'à concurrence de 75 \$ si l'artiste doit parcourir une distance de plus de 50 km de son lieu de résidence pour participer à l'activité.
- Production : location d'équipement, location de salle et frais afférents.
- Soutien technique : technicien de son, technicien en audiovisuel ou multimédia, programmeur Internet, etc.
- Matériel d'animation.
- Frais de communication : la JMLDA finance 50 % des frais de communication jusqu'à concurrence de 100 \$. On entend, par frais de communication, le matériel promotionnel (affiches, dépliants, etc.), l'achat de publicité dans les médias et les opérations de relations publiques.
- Concours : l'achat de prix pour un concours, à condition que les prix soient des livres ou des cartes-cadeaux de librairies.

Dépenses non admissibles

- Les frais de gestion, de logistique et de coordination.
- L'embauche de personnel.
- Tous les frais relatifs à l'achat de nourriture.
- L'achat de roses.*

*Cependant, la rose étant le symbole de la JMLDA, nous vous encourageons à continuer d'en distribuer lors de vos activités si votre budget le permet.

Veillez prendre note que :

- Les taxes sont incluses dans tous les montants.
- La présentation de pièces justificatives est obligatoire pour toutes les dépenses encourues (factures et contrats pour les cachets).

Critères de sélection

Tous les projets soumis seront étudiés de façon juste et équitable par le comité de sélection composé des membres du comité organisateur de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

Le comité de sélection tiendra compte des facteurs suivants dans l'attribution du financement :

- Originalité du projet
- Lien avec le thème
- Impact sur l'enrichissement de la vie littéraire
- Impact sur le rayonnement des auteurs et/ou intervenants de la chaîne du livre
- Ampleur et variété des publics ciblés
- Partenariats avec d'autres organismes
- Mise en valeur du livre de littérature québécoise ou canadienne-française

Procédure d'inscription et de demande de financement

Pour inscrire une activité et demander un soutien financier, il suffit de remplir en ligne le formulaire que vous trouverez à l'adresse suivante www.jmlda.qc.ca dans la section « Inscription des activités ».

Les organismes qui, lors des dernières années, ont inscrit des activités par le biais du site Internet doivent utiliser la même adresse courriel et le même mot de passe. Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur la fonction « Mot de passe oublié », il vous sera envoyé automatiquement dans votre boîte de réception. Si le logiciel ne reconnaît pas votre adresse courriel, inscrivez-vous comme un nouvel organisme.

Nous vous invitons à inscrire sur le site Internet les activités que vous tiendrez pour souligner la JMLDA, même si vous ne faites pas de demande de financement. Le site Internet de la JMLDA est un outil efficace pour la promotion de vos activités.

Date limite d'inscription

Mercredi 8 février 2012

Modalités de paiement

Les montants seront versés aux organisateurs sur présentation des documents suivants :

- Le formulaire de réclamation* comprenant un résumé de l'activité et ses impacts et le bilan financier;
- La copie des factures pour tous les frais engagés;
- La copie des contrats* avec les auteurs et animateurs engagés.
- Seules les dépenses mentionnées et approuvées dans le budget de la demande de financement sont admissibles. Aucuns autres frais ne seront acceptés.
- Toute demande de remboursement reçue après le 21 mai 2012 ne sera pas traitée.
- Les organisateurs ont la responsabilité de payer les auteurs qui auront participé à une activité.

*Le formulaire de réclamation et un modèle de contrat vous seront envoyés avec la lettre d'approbation du soutien financier.

Pour toute information communiquez avec :

Véronique Beauchamp

Chargée de projets

514 495-9535, poste 2

info@jmlda.qc.ca ou infojmlda@majuscules.ca